

Note de service

- Destinataires :** Tous les membres du personnel, incluant les employés, les cadres, les bénévoles, les médecins et les enseignants, les stagiaires ainsi que les propriétaires et employés de RI- RTF et RPA de la région de Lanaudière
- Expéditeur :** Service de prévention et contrôle des infections
- Date :** Le 7 juillet 2020
- Objet :** **Formations en lien avec la norme prévention et contrôle des infections**
-

Dans le contexte de la pandémie actuelle et pour éviter la transmission nosocomiale dans nos établissements, il demeure impératif de renforcer et d'appliquer les différentes mesures de prévention et de contrôle des infections.

Dans le but d'atteindre ses objectifs, les formations suivantes s'avèrent maintenant disponibles pour tous sur la plate-forme en ligne L'ENA :

- Hygiène des mains et l'étiquette respiratoire (15 minutes);
- Précautions contre le risque de contamination aérienne et par gouttelettes – Procédure d'habillage et de déshabillage (8 minutes);
- Nettoyage et désinfection des équipements de soins (35 minutes);
- Zones de confinement dans les milieux de soins en contexte de COVID-19 (5 minutes).

Comment :

Via l'environnement numérique d'apprentissage ENA sur l'intranet :
Info RH / Formation et compétences / ENA-Moodle

Vous y trouverez :

- Le lien pour accéder à ENA/Moodle;
- Le guide d'utilisation.

Vous pouvez aussi consulter le guide d'utilisation en cliquant sur ce lien :

http://cissslanaudiere.intranet.reg14.rtss.qc.ca/fileadmin/intranet/cisss_lanaudiere/Info_RH/Formation_et_compences/Guide_d_utilisation_-_Pour_acceder_ENA-Moodle-final_v3.pdf

Dans le module de recherche sur l'ENA, il faut indiquer le nom de la formation.

Important :

L'employé doit **cocher** que la formation est faite avec l'autorisation de son gestionnaire. Celui-ci doit également **compléter le questionnaire de satisfaction** afin que la formation soit reconnue comme terminée.

Lorsque terminée, l'employé doit **aviser son gestionnaire** afin que ce dernier puisse inscrire le temps de formation sur le relevé de présence de celui-ci avec le bon code de paie.

La liste des codes de paie est disponible en cliquant sur ce lien suivant :

http://cissslanaudiere.intranet.reg14.rtss.gc.ca/fileadmin/intranet/cisss_lanaudiere/Info_RH/Formation_et_compétences/Formulaires_et_outils/Liste_de_codes_de_paie_CISSSL_2017-12-21.pdf

Pour qui est cette formation :

Tous les nouveaux employés, les employés, les cadres, les médecins et les bénévoles en cours d'emploi du CISSS Lanaudière, les stagiaires ainsi que les propriétaires et employés de RI- RTF et RPA de la région de Lanaudière.

Nous vous remercions de votre collaboration.